

Unité Virtuelle de Soins (UVS)



Vous allez recevoir vos soins avec l'équipe de l'unité virtuelle de soins (UVS).
Ce guide vous aidera à participer à vos soins.

C'est quoi l'UVS?

L'UVS offre des soins comme à l'hôpital, mais à domicile.

Les infirmières et les médecins de l'hôpital travaillent avec l'équipe des soins à domicile pour assurer votre suivi.

Grâce à l'UVS, vous pouvez continuer votre hospitalisation à domicile.

Vous avez accès aux soins en tout temps (24 h/24 et 7 jours/7).

Pourquoi recevoir vos soins avec l'UVS?

Votre état de santé nécessite des soins, mais le médecin juge que vous pouvez les recevoir chez vous.

Être à domicile diminue plusieurs risques et présente plusieurs avantages :

- Il y a souvent moins de bruits.
- Vous êtes avec vos proches.
- Vous gardez vos habitudes pour les repas.
- Vous bougez plus, alors cela aide à maintenir votre autonomie.

Comment se passe votre transfert à l'UVS?

Avant votre retour à domicile, une infirmière vous explique :

- Vos suivis en rencontre virtuelle (téléconsultation) par les infirmières et l'équipe médicale.
- Les soins que vous aurez à domicile, si vous en avez besoin.
- Les moyens utilisés pour suivre votre état de santé.
- Comment utiliser le matériel qui vous est prêté.



ATTENTION : Avant votre retour à domicile, vous recevez les détails de votre premier rendez-vous en téléconsultation.

Respectez l'heure indiquée :

Date : Heure :



Comment se passe votre séjour à domicile avec l'UVS ?

Pendant que vous êtes à domicile

- Vous recevez les mêmes soins que si votre séjour était à l'hôpital.
- **Vous pouvez contacter les infirmières de l'UVS en tout temps.**



L'infirmière de l'UVS



Vous contactez plusieurs fois par jour pour des rencontres virtuelles dans le but de :

- Vérifier votre état de santé.
- Répondre à vos questions.
- Vous offrir le soutien nécessaire.
- Vous guider pour utiliser le matériel au besoin.



Coordonne tout votre séjour à l'UVS jusqu'à ce que l'équipe médicale signe votre congé. Par exemple :

- Elle communique avec les autres intervenants pour organiser tous les soins et services.
⇒ Vous n'avez pas besoin de transmettre de l'information, les différents intervenants à votre dossier communiquent entre eux.
- Organise votre transport si vous devez aller à l'hôpital pour un examen.

Le médecin de l'hôpital

Vous contactez pour un suivi médical selon vos besoins.

Les intervenants des soins à votre domicile

Selon vos besoins, une infirmière ou un inhalothérapeute peut venir chez vous.



Que devez-vous faire pendant votre hospitalisation à domicile ?

Communication

- ✓ Rester à domicile en tout temps pour votre sécurité et nous permettre de vous joindre rapidement :
 - ! Vous êtes encore hospitalisé, mais chez vous.
- ✓ Être disponible pour vos rencontres avec l'infirmière de l'UVS ou le médecin ou pour les visites à domicile.
- ✓ Noter les informations demandées selon les consignes de l'infirmière. (Exemples : tension artérielle, glycémie, poids, médication)
- ✓ **Si votre état de santé change : appeler l'infirmière de l'UVS.**



Appareils

- ✓ Garder les appareils prêtés **branchés** quand vous ne les utilisez pas : Ils seront prêts à utiliser en tout temps.
- ✓ Si vous avez un appareil de surveillance en continu, gardez-le en place. Cela permet d'évaluer votre état de santé.

Médication

- ✓ Vous devez prendre votre médication **régulière** aux heures prescrites.
- ✓ Avant de prendre un médicament qui est indiqué de **prendre au besoin**, appeler l'infirmière de l'UVS. **Elle doit vous évaluer avant que vous le preniez.**
- ✓ Votre médication est livrée une fois par jour, en fin d'après-midi. Vous recevez les médicaments pour les prochaines 24 heures.



Comment se passe une rencontre virtuelle avec l'infirmière de l'UVS ou le médecin ?

- Vous devez être disponible pour répondre à l'appel.
- Si vous avez besoin de l'aide de votre proche aidant, il doit être présent au moment de l'appel.
- Préparez le matériel nécessaire : tablette, appareils prêtés par l'hôpital, notes pour vos suivis, etc.
- Répondez à l'appel. L'infirmière ou le médecin vous guidera pour la suite.
- N'hésitez pas à poser vos questions au besoin.

Comment se passe la fin de votre séjour à domicile avec l'UVS?

Lorsque le médecin vous donne votre congé médical, l'infirmière de l'UVS vous :

- Donne des informations pour les prochaines étapes (examens planifiés, suivi avec médecin de famille ou spécialiste).
- Fait les derniers enseignements en lien avec votre situation de santé.
- Explique comment remplir le sondage de satisfaction.
- Planifie avec vous la date pour la cueillette du matériel de soins à domicile.

Si vous avez des questions non urgentes :



Appeler les infirmières de l'unité virtuelle de soins. Elles sont disponibles en tout temps (24 h/24 et 7 jours/7) :

418 525-4444, poste 63242

Vous pouvez aussi écrire à notre adresse électronique :

USV@chudequebec.ca

En cas d'urgence : Composer le 911



Si possible, vous ou votre proche aidant devez :

- ✓ Dire que vous êtes un patient de l'unité virtuelle de soins.
- ✓ Aviser l'infirmière de l'unité virtuelle de soins.

Notes personnelles

Notes par le patient ou le proche aidant

[illegible]

Notes par le patient ou le proche aidant (suite)

[illegible]

Prise de médicaments

Il importe de noter que ce guide émet des recommandations conformes aux informations scientifiques disponibles au moment de sa publication. Toutefois, ces recommandations n'ont aucunement pour effet de remplacer le jugement d'un clinicien. Si vous avez des questions, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe de professionnels de la santé qui vous soutiendra. Si, d'une façon ou d'une autre, vous faites une mauvaise utilisation de l'information contenue dans ce document, le CHU de Québec-Université Laval ne pourra être tenu responsable de dommages de quelque nature que ce soit à cet égard.